

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 21 mars 2025

N°	Ordre du jour	Décision du conseil
2025/01	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2025	Adoptée.
2025/02	VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024	Adoptée.
2025/03	VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024	Adoptée.
2025/04	VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025	Adoptée.
2025/05	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025	Adoptée.
2025/06	VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025	Adoptée.
2025/07	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025	Adoptée.
2025/08	ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT	Adoptée.
		v

Le Maire
Gérard CHAMINADE





DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 01 - SÉANCE du 21 mars 2025

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2025

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémy CABIROL, Rachel BOISSOU.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que, comme chaque année, il est impératif que les taux des taxes locales d'imposition soient votés avant le vote du budget 2025.

Il rappelle, pour information, les taux votés pour l'année 2024 :

taxe d'habitation résidences secondaires = 9,98 %

taxe foncière bâti = 32,91 %

taxe foncière non bâti = 56,18 %

Il indique au conseil que compte tenu du bon état des finances de la commune et malgré la conjoncture économique peu favorable qu'il n'est pas opportun d'augmenter les taux.

Il informe également le conseil que le vote du taux de la taxe d'habitation est impératif. Antérieurement, il était de 9,98 %, et ne concernera que les résidences secondaires.

Il demande au conseil d'en délibérer et de se prononcer sur le maintien ou la variation des taux pour l'année 2025.

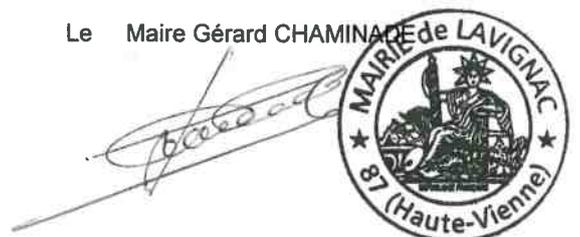
Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de fixer les taux de 2025 à :
- taxe foncière bâti = 32,91 %
- taxe foncière non bâti = 56,18 %
- taxe d'habitation = 9,98 %
- charge monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.
-

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE de LAVIGNAC



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 02 - SÉANCE du 21 mars 2025

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémy CABIROL, Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que, le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que, le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos, dressé par monsieur le trésorier de Saint-Yrieix-la-Perche, qui confirme que **les comptes de gestion**, du budget communal et de l'assainissement, sont parfaitement **conformes** à l'exercice budgétaire de l'année 2024.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Approuve :

- les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 ;
- dit que les comptes de gestion du budget communal et du budget assainissement visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 24 mars 2025.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 03 - SÉANCE du 21 mars 2025

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
DU BUDGET COMMUNAL 2024 ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémy CABIROL, Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique, qu'après avoir reçu une présentation des comptes de gestion par Monsieur le trésorier, qui ont été validés, il présente les comptes administratifs (budget communal et budget assainissement) de l'exercice 2024 au conseil municipal.

Chaque membre du conseil municipal étant en possession des comptes administratifs, ils sont examinés tour à tour et les explications nécessaires sont données.

Monsieur le Maire demande au conseil d'élire un ou une présidente de séance. Après concertation et vote à l'unanimité le conseil décide de désigner **Madame LACOURARIE**, 1^{er} adjointe pour présider la séance de vote des comptes administratifs présentés par le Maire.

Monsieur Gérard CHAMINADE, Maire, quitte temporairement la salle du conseil qui passe sous la présidence de **Madame LACOURARIE**, 1^{er} adjointe.

Madame LACOURARIE invite le conseil à se prononcer sur le compte administratif 2024 du budget communal et celui du budget assainissement.

Le Conseil Municipal délibère sur les deux comptes administratifs 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- décide de valider les comptes administratifs 2024 du budget communal et celui du budget assainissement.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Bernadette LACOURARIE 1^{ère} ADJOINTE

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 24 mars 2025.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 04 - SÉANCE du 21 mars 2025

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémie CABIROL, Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'après avoir adopté les comptes administratifs (budget communal et budget assainissement), de l'exercice 2024, dont les résultats, conformes aux comptes de gestion, se présentent comme suit :

BUDGET COMMUNAL:

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice :	43 787,75
Excédent d'investissement antérieur :	- 79 629,42
Solde d'exécution cumulé :	- 35 841,67

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

Dépenses d'investissement :	0,00
Recettes d'investissement :	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 35 745,67

IL EST NECESSAIRE D'AFFECTER AU COMPTE 1068 SUR BP 2025 35 745,67

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU BP 2025, ligne 002 96 442,78

BUDGET ASSAINISSEMENT :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice :	670,42
Excédent d'investissement antérieur :	
Solde d'exécution cumulé :	1 583,92
	2 254,34

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

Dépenses d'investissement :	0,00
Recettes d'investissement :	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00

IL EST NECESSAIRE D'AFFECTER AU COMPTE 1068 SUR BP 2025 0,00

Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 47 326,71

A l'issue de cette présentation, il demande au conseil de bien vouloir valider les affectations de résultats de l'année 2024 au budget 2025. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'affectation de résultats 2024 à affecter au budget primitif communal 2025 et au budget primitif assainissement 2025.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 24 mars 2025



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 05 - SÉANCE du 21 mars 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémy CABIROL, Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2025 au conseil municipal qui, compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées, se présente ainsi que ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	204 986,78 €	108 544,00 €
Résultat reporté		96 442,78 €
TOTAL (a)	204 986,78 €	204 986,78 €

	DEPENSES	RECETTES
Section investissement	113 365,78 €	149 207,45 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution	35 841,67 €	
TOTAL (b)	149 207,45 €	149 207,45 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL (a + b)	354 194,23 €	354 194,23 €

Il demande au conseil de délibérer et de se prononcer sur le budget proposé.

Vu le projet de budget primitif proposé par monsieur le Maire, le conseil approuve le budget primitif communal 2025 à l'unanimité.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Date d'affichage 24 mars 2025

Le Maire Gérard CHAMINADE



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC**

DELIBERATION N° 2025 / 06 - SÉANCE du 21 mars 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémie CABIROL, Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2025 au conseil municipal qui, compte tenu des dépenses d'exploitation et d'investissement proposées, se présentent ainsi que ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	68 654,63 €	21 327,92 €
Résultat reporté		47 326,71€
Virement section investissement		
TOTAL (a)	68 654,63 €	68 654,63 €

	DEPENSES	RECETTES
Section investissement	48 927,59 €	12 712,00€
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €
Virement section d'exploitation		32 997,99 €
TOTAL (b)	48 927,59 €	48 927,59 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL (a + b)	117 582,22 €	117 582,22 €

Il demande au conseil de délibérer et de se prononcer sur le budget proposé.

Vu le projet de budget assainissement proposé par monsieur le Maire, le conseil approuve le budget primitif assainissement 2024 à l'unanimité.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

le **28 MARS 2025**

Pour copie conforme en Mairie.

Date d'affichage 24 mars 2025



Le Maire Gérard CHAMINADE



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC**

DELIBERATION N° 2025/ 07 - SÉANCE du 21 MARS 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémie CABIROL. Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que comme chaque année le conseil attribue une subvention à un certain nombre d'associations. En 2024, 03 associations ont reçu une subvention de la commune.

Il propose donc, de verser une subvention à celles qui rendent compte de leurs activités et qui sont utiles à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil : décide à l'**unanimité**, d'attribuer les subventions ci-dessous.

- ACCA Lavignac =	200 €
- Pouce Travail =	100 €
- FNATH =	100 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 24 mars 2025



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025/ 08 - SÉANCE du 21 MARS 2025

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Date de la convocation : le 01 mars 2025

Date d'affichage : le 01 mars 2025

Le 21 mars 2025 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07 Procuration 01 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Gwladys LAVAUD.

ABSENTS: Gérard BORDE, Jérémie CABIROL, Rachel BOISSOU

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année, 2022 pour un montant de 38,40.euros

Sur proposition de M. le Trésorier du service de gestion comptable de Saint-Yrieix-la-Perche, par courrier explicatif du 22 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Année	Débiteur	Titre	Date PEC	Compte	Reste dû
2022	Gautier Benoît	T7R6A 60029	31/12/2022	4161	38,40

Article 2 : dit que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 38,40 euros.

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 24 mars 2025

